



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du lundi 22 septembre 2025 à 19 H 30**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11 Pouvoirs : 04
Nombre de Conseillers absents : 04 Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Patricia CHANET MOCELLIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. Audrey BATHREZ, Jean-Paul BUCHAILLAT, Saïda CHAKIR, Patricia CHANET MOCELLIN, Marie-Claude DAUVERGNE, Yoël GIBOUDOT, Sandrine GUERMONT, Patricia GUICHON, Ludovic JACQUOT, Jean Pierre MICARD, Jean-Pierre ROUAH.

Absents excusés et pouvoirs : M. Laurent FOUVET donne procuration à Mme Patricia CHANET MOCELLIN, Mme Patricia THIRIET donne procuration à Mme Patricia GUICHON, M. Cédric TIMMERMANS donne procuration à Mme Marie-Claude DAUVERGNE, M. Jean-Luc REBOUILLAT donne procuration à M. Jean-Paul BUCHAILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude DAUVERGNE.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 juillet 2025 :

Après délibération, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21/07/2025.

2- Travaux SIDEK Rue du Val de Sorne :

Après délibération, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

-DE VALIDER l'avant-projet sommaire du SIDEK du Jura pour les travaux d'effacement rural dans la Rue du Val de Sorne.

3- Travaux SIDEK : 2^{ème} tranche de travaux pour l'éclairage public :

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

-DE VALIDER l'avant-projet sommaire du SIDEK du Jura pour les travaux d'éclairage public (Affaire IN 2025-22-004).

4- Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique à l'école :

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

-De recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à l'école à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 1,92 heures annualisées (88 heures X 35 / 1607).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5- ATSEM à l'école : suppression de poste avec création d'un nouveau :

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

- La suppression de l'emploi de d'Agent de maîtrise à temps non-complet à raison de 30.97 heures hebdomadaires (annualisées) au service scolaire, et
- La création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non-complet complet à raison de 30.97 heures hebdomadaires (annualisées) au service scolaire, à compter du 01/10/2025.
- - d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE SCOLAIRE					
Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent de Maîtrise	C	1	0	TNC 30,97 h annualisées
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TNC 30,97 h annualisées

6- Ouvertures dominicales des concessions automobiles :

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. GIBOUDOT Y) :

-DE FIXER le nombre de dérogation au repos dominical à 5 jours pour l'année 2026,

-D'AUTORISER Madame le Maire à arrêter la liste des dimanches où le repos hebdomadaire sera supprimé pour les concessions automobiles.

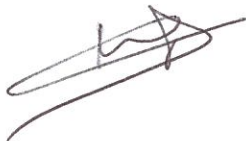
7- Devis nouveau PC pour le secrétariat de mairie :

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents ;

- DE CHOISIR la proposition de la société Distrimatic de Montmorot pour un montant HT de 830 €

La secrétaire de séance,

Marie-Claude DAUVERGNE



Le Maire,

Patricia CHANET MOCELLIN

